



## Compte-rendu des négociations salariales 2021 Branche des **CABINETS DENTAIRES**



Pour rappel, l'Union Fédérale de la Santé Privée CGT et FO Santé Privée avaient envoyé un courrier commun réclamant l'ouverture urgente de négociations salariales sur l'ensemble des branches de la santé privée (commerciale, associative, et libérale).

### LA PREMIÈRE RÉUNION NAO S'EST TENUE LE 18 NOVEMBRE 2021 :

Les organisations syndicales de salariés ont présenté leurs revendications :

- CGT et FO et UNSA : **+ 5% sur l'ensemble de la grille.**
- CFDT : **+ 10 % à répartir sur 3 ans.**

La délégation patronale souhaite que ces négociations se terminent vite pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et fera ses propositions à la réunion du 9 décembre.

### RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2021 :

La délégation patronale fait sa proposition : **+3% + augmentation du smic (non connue à ce moment), mais exclut les postes non-qualifiés de l'augmentation.**

La CGT exprime sa colère : c'est la 3<sup>ème</sup> année que les employeurs excluent les 1 à 2 % de salariés non-qualifiés (femmes de ménages et secrétaires) ; le mépris envers ces professions est inacceptable.

FO et CFDT expriment la même opinion. L'UNSA revendique plutôt la défense des professions qualifiées.

Devant cette opposition, les employeurs proposent de revenir avec une autre proposition le 7 janvier 2022, l'accord pourrait être mis à signature à la réunion du 27 janvier 2022.

### VISIO CONFÉRENCE DU 7 JANVIER 2022 :

La délégation patronale nous informe de sa contre-proposition : **+3,1 % sur les postes qualifiés.**

CGT : non seulement les employeurs n'ont tenu aucun compte des remarques syndicales, mais ils reviennent avec une proposition à la baisse !!! Plus question de 3% + smic comme prévu.

Seule l'UNSA (majoritaire) accepterait de signer.

Les OS, après une suspension de séance, proposent une augmentation différenciée par exemple **+3 % sur l'ensemble de la grille +2 % sur les postes qualifiés.**

Les employeurs, après une nouvelle suspension, s'expriment par délégation :

Les CDF : accepteraient **+3,5 % sur postes qualifiés.**

La FSDL : 3,5 % ? **Plutôt 3,3 %.** Rajoute que la Convention Collective n'a pas vocation à s'occuper des salariés au Smic ; leur exclusion de la CCN pourrait être envisagée !

L'UD : était plutôt favorable à la proposition des OS.

Mise à signature au 27 janvier, 2022 à prendre ou à laisser : L'UNSA probablement signataire, et les autres en attente de l'avis de leurs instances respectives. Les négociateurs CGT consulteront la CE de l'UFSP pour avis.